

Table des matières :

1. Introduction.....	1
2. Étude et investigations de la CoGeF.....	2
3. Préavis 2020 et antérieurs.....	2
4. Motions, interpellations et postulats 2020 et antérieurs.....	3
5. 2020, année COVID.....	3
6. Visite du patrimoine.....	3
7. Gestion du personnel.....	4
8. Organisation de l'ASIA (CoDIR).....	4
9. Visite des structures préscolaires et parascolaires.....	5
10. Collaboration avec les écoles.....	5
11. Création réseau ARPEJE.....	5
12. Réfectoires.....	5
13. Transports.....	6
14. Représentation du personnel.....	6
15. Organisation du CoDIR, de la direction de l'ASIA et du Conseil Intercommunal collaboration et interactions.....	7
16. Conclusions.....	8

1. Introduction

Le travail de la CoGeF pour le rapport de gestion annuel est régi par le règlement du Conseil Intercommunal.

Chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations, ou ses vœux, aux commissions et d'exiger qu'il en soit donné connaissance au Conseil lors de la présentation du rapport. La CoGeF souhaite que les observations ou vœux soient adressés au plus tard le 31 décembre afin de planifier ses activités de travail de gestion. Le 2 novembre 2020, la CoGeF a invité par mail les membres du Conseil Intercommunal à exprimer leurs souhaits quant aux sujets à traiter dans ce rapport de gestion.

Une demande nous avait été soumise en décembre 2019 par un membre du Conseil Intercommunal concernant la labellisation « Fourchette verte » des réfectoires. La demande n'avait pas été traitée dans le rapport de gestion 2019 car au moment de la rédaction du rapport, le projet n'avait pas encore été mis en place. Plus d'informations sur la labellisation « Fourchette verte » se trouvent au point 12 de ce rapport (Réfectoires).

Cette année, la commission a à nouveau été surprise de ne recevoir qu'une seule question. Celle-ci concerne la surveillance des élèves de 9 à 11H durant la pause de midi. L'engagement d'un éducateur en septembre 2020 a pour but de diminuer les soucis rencontrés et d'améliorer les interactions avec les élèves. Cette personne a pour mission d'entrer en contact avec les élèves et de leur proposer des activités durant la pause de midi. Après moins de 6 mois d'activités, il est trop tôt pour pouvoir en mesurer les effets en raison du peu de recul. Il y aura lieu d'analyser l'impact du travail de cet éducateur sur le déroulement des

pauses lors de l'établissement du rapport 2021.

Sans autre demande, la CoGeF a pris la liberté d'orienter son rapport sur les axes qu'elle estime prioritaires.

Le mandat de la CoGeF est également d'examiner les comptes de l'Association ainsi que la gestion du Comité. Ce qui veut dire que le droit d'investigation de la commission de gestion est illimité dans le cadre de son mandat. Le Comité est tenu de mettre à sa disposition tous les documents et renseignements nécessaires.

La secrétaire du Conseil met à sa disposition, sur demande, les documents officiels et les archives du Conseil. Les membres de la commission de gestion et finances sont tenus au secret de fonction.

La commission vérifie que les dispositions légales, statutaires et réglementaires ont été observées. En outre elle contrôle notamment :

1. la tenue des documents officiels et des archives de l'Association, ainsi que des écritures du Comité
2. l'entretien des biens de l'Association et le bon fonctionnement de ses installations
3. le fonctionnement de l'administration
4. l'exécution des décisions du Conseil

Les membres de la CoGeF 2020-2021 :

Président :	Jean-Pierre Annichini	Délégué commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Céline Duran	Déléguée commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Sandra Laverrière	Déléguée commune de Faoug
Membre :	Maurizio Piazza	Délégué commune de Cudrefin
Membre :	Florine Jeanrenaud	Déléguée commune d'Avenches

2. Étude et investigations de la CoGeF

Au vu de la situation sanitaire exceptionnelle de 2020-2021, la CoGeF n'a entrepris aucune visite dans les structures et les contacts avec les membres du CoDIR et les collaborateurs de l'ARPEJE se sont limités au strict minimum.

Toutefois, prenant son rôle à cœur, la CoGeF a tenu à remplir son mandat et a procédé, une nouvelle fois, à des entretiens individuels avec les membres du CoDIR ainsi qu'avec Mme Duvoisin. Ceci afin d'échanger sur le fonctionnement et les activités du CoDIR et des membres de la Direction ainsi que de faire le point sur les projets en cours et réalisés en 2020.

3. Préavis 2020 et antérieurs

Tous les préavis antérieurs à 2019 sont bouclés.

Préavis 01/2020	Conseil intercommunal du 01.07.2020 à Avenches
Titre	Modification des statuts de l'ASIA
Décision	Accepté à l'unanimité
Commentaire	Terminé

Préavis 02/2020	Conseil intercommunal du 01.07.2020 à Avenches
Titre	Demande de budget extraordinaire – mobilier scolaire rentrée 2020-2021
Décision	Accepté à l'unanimité
Commentaire	Terminé

Préavis 03/2020	Conseil intercommunal du 09.09.2020 à Cudrefin
Titre	Création d'une politique tarifaire de l'accueil de jours de enfants - ARPEJE
Décision	Accepté / 2 voix contre – 2 abstentions
Commentaire	Terminé

Préavis 04/2020	Conseil intercommunal du 09.09.2020 à Cudrefin
Titre	Règlement des transports
Décision	Accepté à l'unanimité
Commentaire	Terminé

4. Motions, interpellations et postulats 2020 et antérieurs

Postulat	Conseil intercommunal du 31.10.2018 à Faoug
Titre	Élaboration d'un règlement en vue de l'octroi d'une indemnité de repas
Décision	Accepté à l'unanimité
Statut	Terminé
Commentaire	Réponse donnée lors du Conseil intercommunal du 01.07.2020

5. 2020, année COVID

L'année 2020 a été marquée par le COVID. Cette situation particulière a eu un impact sur le fonctionnement des structures, sur le travail de la direction, du CoDIR et de la CoGeF.

Des structures ont dû être temporairement fermées, d'autres réorganisées afin d'éviter des contacts trop proches entre les enfants. Des mesures sanitaires ont dû être mises en place et tout cela a eu un très grand impact sur les structures et leur personnel (charge de travail supplémentaire, incertitudes, ...).

La CoGeF souligne l'engagement du personnel responsable de l'entretien des bâtiments et l'en remercie. Elle remercie également le CoDIR et la Direction pour leur engagement à trouver des solutions pour assurer la sécurité de leur personnel et des enfants visitant les structures et pour la flexibilité dont ils ont fait preuve pour trouver rapidement des solutions. La CoGeF est consciente que la situation sanitaire a fortement impacté le fonctionnement de l'ARPEJE. Elle remercie également les collaborateurs de l'ARPEJE pour leur flexibilité.

6. Visite du patrimoine

Durant l'année 2020, aucuns travaux de grande envergure n'ont été entrepris sur les bâtiments. Ce fait est à imputer au COVID. Les travaux de ventilation et de traitement de l'eau de la piscine, prévus à l'origine pour 2020 et devisés à env. CHF 480'000.-, ont été reportés à 2021 et ont fait l'objet d'un préavis accepté lors de la séance du Conseil Intercommunal du 31.3.2021. Il s'agit des seuls gros travaux prévus pour l'année 2021.

La commission relève pour 2020 des travaux de réparations / assainissements d'un montant de CHF 60'000.- à CHF 70'000.- suite à un acte de vandalisme ayant eu lieu dans le bâtiment B. En effet, les lavabos ont été bouchés et les robinets laissés ouverts, ce qui a conduit à une inondation conséquente dans le bâtiment causant de gros dommages à l'installation électrique de l'ascenseur. Une plainte a été déposée dont le traitement suit son cours. Ces travaux seront remboursés par l'assurance.

Le litige avec l'entreprise qui a réalisé le terrain de basket est toujours ouvert. La procédure est longue, et le rapport d'expert a pris 3 mois de retard. Au moment de la rédaction de ce rapport, il était prévu que le rapport d'expert soit délivré dans les prochaines semaines. Quelque CHF 500'000.- à CHF 600'000.- sont encore retenus sur la facture.

Une procédure identique est en cours pour le sol de la halle triple de gymnastique.

L'ARPEJE constate moins de déprédations à ses infrastructures depuis l'installation de la vidéosurveillance. L'avenir nous dira si l'effet dissuasif est effectivement là ou si la raison de la baisse des actes de vandalisme n'est pas plutôt due au COVID.

D'autre part, il n'y a plus d'intrusions dans les salles de gym hors des horaires d'ouverture. Notamment grâce au changement de système des serrures, ce problème a été réglé.

7. Gestion du personnel

En 2020, plusieurs départs ont eu lieu dans le personnel. Principalement pour des raisons privées (familiales ou de santé). Toutefois, les quotas de personnel qualifié en fonction du nombre d'enfant est respecté.

Le mandat de la cheffe de projet, responsable de la création et de la mise en route du nouveau réseau, est arrivé à son terme.

Il est toujours difficile de trouver du personnel qualifié afin d'encadrer les pauses de midi. L'animateur socio-culturel engagé pour le réfectoire d'Avenches ne s'est pas senti investi de sa mission et a choisi de donner sa démission.

L'engagement d'une spécialiste RH n'a pas abouti en 2020, toutefois, après révision du cahier des charges, une assistante de direction a pu être engagée en 2021.

La révision du règlement du personnel est planifiée pour le 2ème semestre 2021. A cette occasion, une commission ad'hoc a été nommée. Le règlement sera présenté pour approbation au CoDIR dans le courant 2021.

8. Organisation de l'ASIA (CoDIR)

En raison du COVID, le comité s'est rencontré un peu moins régulièrement en 2020. Les échanges ont été toutefois maintenus en intensifiant les contacts et séances par téléphone. Ainsi, le rythme d'une séance par mois a pu, dans la mesure du possible, être maintenu. Le CoDIR a également renoncé aux visites sur site pour cette même raison.

La commission a été étonnée d'apprendre que le CoDIR, en ce qui concerne la réalisation des projets, n'a fonctionné qu'avec 4 membres. En effet, lors de son entretien individuel, M. Julian Schürch nous a indiqué n'avoir pas pu être plus actif au sein du CoDIR en raison de son activité professionnelle. Il a participé aux séances mensuelles sans toutefois s'investir dans les projets. Ce dernier a également indiqué que la Municipalité de Faoug n'a pas estimé nécessaire de le remplacer dans ses fonctions au sein du CoDIR durant l'année écoulée.

9. Visite des structures préscolaires et parascolaires

Au vu de la situation particulière de 2020, la CoGeF n'a pas effectué de visites dans les structures pré- et parascolaires.

10. Collaboration avec les écoles

La collaboration reste difficile entre la Direction de l'ARPEJE et la Direction des écoles. Cette situation nécessite aujourd'hui encore l'intervention d'une médiation guidée par la DGEO. Le CoDIR estime que cette situation n'est pas prête de se régler mais même si elle la juge inconfortable, elle ne va pas l'empêcher de réaliser les projets planifiés et de maintenir une relation cordiale avec la Direction des écoles lors des projets communs.

Un point récurrent a été relevé : les difficultés rencontrées lors des enclassements. En effet, ceux-ci sont gérés par la direction des écoles sans nécessairement consulter au préalable l'ARPEJE ce qui génère des complications quant à la planification de l'utilisation des infrastructures (parascolaire, cantines, salles de gym) et des transports.

11. Création réseau ARPEJE

Durant le premier semestre 2020, les statuts de l'ARPEJE ont été approuvés par l'ensemble des Conseils communaux. Les statuts ont ensuite été finalement approuvés lors de la séance du CI du 01.07.2020.

Le CoDIR et la direction de l'ARPEJE, soutenus par une cheffe de projet mandatée spécifiquement, ont pu mener à bien ce projet dans les temps impartis et de manière très professionnelle.

Le nouveau logiciel de gestion a été introduit et un test à blanc a pu être effectué durant le deuxième semestre 2020 pour permettre un bon départ en janvier 2021. En septembre 2020, la grille tarifaire du nouveau réseau a été acceptée par le Conseil Intercommunal.

Fin 2020, la convention de réciprocité avec l'ARAJ n'était pas encore signée. Cela n'a toutefois pas eu d'impact sur les enfants, une solution ayant été trouvée pour chacun d'entre eux et l'ARPEJE ayant pris à sa charge les frais des enfants hors réseau. Nous pouvons relever lors de la rédaction de ce rapport qu'une convention sera signée au printemps 2021 et félicitons le CoDIR pour leur engagement à trouver une solution qui convienne aux enfants concernés et à leurs parents.

Au début 2021, 15 AMF étaient engagées dans le réseau ARPEJE et la fréquentation des structures dépasse les attentes. Toutefois, il faudra éventuellement veiller à améliorer la répartition de ces accueillants qui se trouvent aujourd'hui principalement dans les grands villages, soit Avenches et Cudrefin. Il faudra également augmenter les capacités pour des placements d'enfants de 4 à 8 ans (parascolaire).

12. Réfectoires

Le double horaire de la pause de midi a été introduit dès septembre 2020 au réfectoire d'Avenches. Les enfants sont ainsi moins nombreux à se rendre à la cantine en même temps, ce qui d'une part, diminue le temps d'attente et d'autre part, permet de profiter d'une pause de midi dans une atmosphère plus paisible.

Fourchette Verte :

La labellisation « Fourchette Verte » est effective depuis fin septembre 2020 pour les réfectoires d'Avenches et de Salavaux. Les structures parascolaires obtiendront le label en août 2021 et les crèches en 2022.

Un testeur du label passe une fois par an et envoie son rapport à « Fourchette Verte » et à l'ARPEJE. Une diététicienne visite également une fois par an chaque structure avec le rapport du testeur. De plus, une animation « Fourchette Verte » est organisée annuellement par le label.

Le label « Fourchette Verte » est financé par l'Office de la santé publique du canton de Vaud, cela n'engendre pas de coûts supplémentaires pour l'association ou les communes.

Si par la suite il s'avérait que ce label engendrait trop d'inconvénients pour les structures, il serait possible de stopper la labellisation en tout temps.

Le traiteur fait des efforts afin de satisfaire au mieux les demandes tout en respectant les coûts. Il a également rencontré à différentes reprises la diététicienne de « Fourchette Verte » afin d'adapter son offre.

Suite à la demande des parents, un menu sans dessert est proposé afin de diminuer le prix des repas.

Un accent particulier est mis sur l'utilisation de produits régionaux.

La CoGeF relève qu'il reste encore à prévoir une amélioration du système de réservation des menus à Salavaux. Ce point est toujours en suspens.

Suite à une demande de la CoGeF, les tickets de caisse délivrés au réfectoire d'Avenches sont désormais en français. Elle rappelle par ailleurs que les parents qui le souhaitent peuvent obtenir un détail des consommations mensuelles de leur enfant en envoyant un simple e-mail au traiteur.

13. Transports

Introduction du logiciel Provabus en 2020. Ce logiciel permettra d'évaluer précisément les mouvements des enfants ainsi que la fréquentation des bus. Les transports pourront être optimisés et mieux ciblés en fonction des besoins et des systèmes de garde différents.

Nous relevons que l'introduction des nouveaux horaires CFF en décembre 2020 a engendré des problèmes de liaison pour les élèves devant rentrer à Faoug. N'ayant pas eu connaissance du changement d'horaire, de nombreux élèves ont manqué leur train en raison du faible temps entre la fin de l'école et le départ du train. Les élèves et les parents n'ont malheureusement pas été informés de ce changement. Nous encourageons la Direction de l'ARPEJE à ajouter dans ses plannings la vérification des horaires de train lors de leur mise en consultation par les CFF et à prendre les mesures nécessaires, tels que l'adaptation des horaires ou l'information aux parents et élèves.

14. Représentation du personnel

La création d'une délégation du personnel est planifiée pour l'année 2021. Cela permettra aux employés de pouvoir être entendus de manière neutre et appropriée et ainsi améliorer la gestion des conflits.

15. Organisation du CoDIR, de la direction de l'ASIA et du Conseil Intercommunal – collaboration et interactions

CoDIR

Tout comme l'année précédente, nous constatons une bonne collaboration entre les membres du CoDIR et la Direction. Les échanges sont réguliers et des séances ad hoc pour les différents projets en cours sont planifiées en plus des séances mensuelles.

Nous tenons à relever que le CoDIR fonctionne un peu comme un conseil d'administration. Il donne les directives, détermine l'organisation et supervise la direction de l'ARPEJE. La gestion de l'ARPEJE et l'exécution des projets est confiée à la Direction.

Toutefois, au vu des changements importants des membres du CoDIR dès le début de la nouvelle législature 2021-2026, nous espérons que la passation des dossiers réalisés et en cours aux nouveaux membres du CoDIR se fera de manière proactive.

Direction de l'ASIA

L'engagement d'une assistante de Direction permettra de diminuer considérablement la charge de travail administrative de la Direction et de ses adjoints. Cet engagement permettra également de gérer de manière plus professionnelle les ressources humaines.

Une directrice de crèche a été engagée et permet également de soulager la Direction.

Souhaits de la CoGeF

La CoGeF émet les souhaits suivants :

Nous saluons la distribution des procès-verbaux des séances du Conseil Intercommunal, tel qu'il avait été demandé dans le rapport de gestion 2019. Toutefois, nous souhaitons toujours que ces derniers soient publiés sur le site de l'ARPEJE une fois rédigés, avec la mention "sous réserve d'approbation".

Nous souhaitons également que le rapport de la CoGeF soit publié sur le site de l'ARPEJE au plus tard 10 jours après son approbation lors de la séance du Conseil Intercommunal afin que les législatifs des différentes communes puissent en disposer et s'informer.

Nous réitérons notre souhait de séparer la CoGeF en 2 commissions distinctes. Ceci permettrait de mieux répartir la charge de travail d'une part, et d'autre part, d'impliquer un nombre plus important de délégués dans les recommandations et décisions à prendre. Cette solution permettrait également un débat plus nourri durant les séances du Conseil.

Afin d'améliorer la collaboration entre le corps enseignant et l'ARPEJE, nous recommandons qu'une présentation soit faite au corps enseignant sur les différents rôles et responsabilités entre l'ARPEJE et la Direction des écoles.

Nous souhaitons que les montants non utilisés pour les camps et activités en 2020 soit redistribués aux enfants par des actions directes aux élèves. Nous saluons la provision faite dans les comptes à ce titre, mais estimons que le montant redistribué pourrait être plus élevé et devrait véritablement être mis au profit des enfants.

16. Conclusions

La CoGeF estime que les délégués du Conseil Intercommunal et du CoDIR doivent s'engager activement dans la compréhension et la représentation de l'ARPEJE auprès des communes membres. Ce rôle est important afin que chaque commune puisse comprendre les projets et les enjeux à œuvrer ensemble pour le bien de l'association.

La CoGeF salue et remercie le CoDIR pour la bonne gestion globale de l'Association. Nous remercions également Mme Duvoisin, ainsi que l'ensemble du personnel, pour leur engagement et leur motivation à faire fonctionner les différentes structures pour le bien de tous.

Pour la Commission de Gestion et Finances,

Cotterd, le 27 avril 2020.



Sandra Laverrière



Céline Duran



Florine Jeanrenaud



Jean-Pierre Annichini



Maurizio Piazza